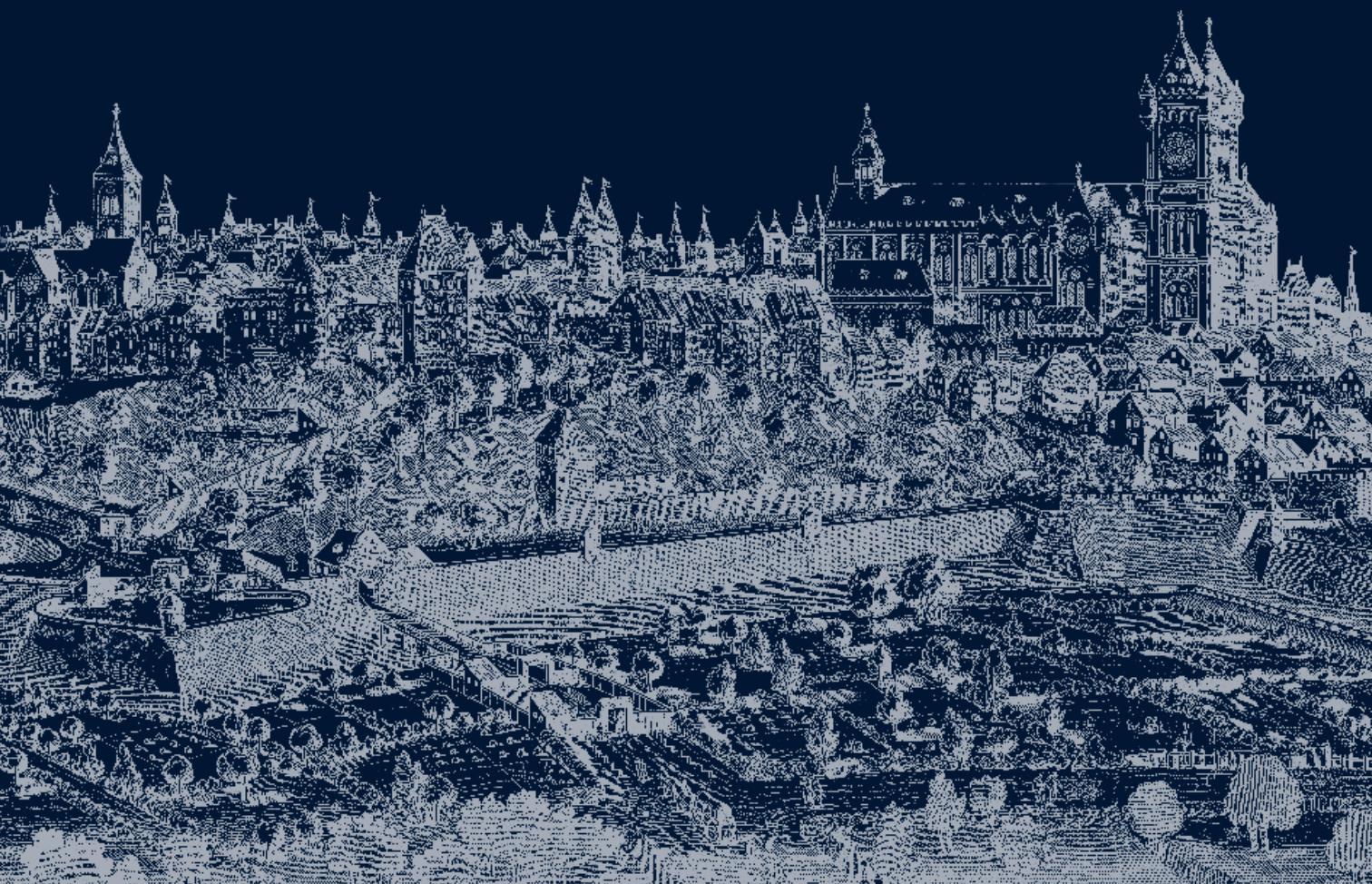


# 500 ANS DU PARLEMENT



# 500 ANS DU PARLEMENT



## Table des matières

- 6      Préface
- 8      Histoire
- 13     Repères chronologiques
- 19     Festivités
- 21     Parlement cantonal

Genève,  
rue de l'Hôtel-de-Ville:  
retour du Conseil  
Général en 1789  
*Christian Gottlieb Geissler*





Scil General



tenu le 10 Fevrier 1789

## On n'a pas tous les jours cinq cents ans

1526-2026, notre Grand Conseil fête le cinquième centenaire de sa création à l'occasion de la conclusion du traité de combourggeoisie avec Berne et Fribourg.

Que de chemin parcouru au cours de ces siècles.

L'histoire nous enseigne que l'organisation politique que nous connaissons aujourd'hui est le fruit d'une longue évolution et d'un ajustement savant du partage des pouvoirs: d'abord entre l'évêque et les bourgeois, puis entre les citoyens, le Petit Conseil, le Conseil des Soixante et le Conseil des Deux-Cents et enfin entre le Petit Conseil devenu Conseil d'État (Exécutif) et le Conseil des Deux-Cents que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Grand Conseil (Légitif).

Cette évolution s'est faite parfois pacifiquement, parfois moins... On est à Genève! Ainsi, notre Cité anticipe les bouleversements qui transformeront l'Europe au moment de la Révolution française. En effet, en 1781 déjà, Genève fait sa révolution pour plus d'égalité et se voit ramenée à l'ordre conservateur par la France, la Sardaigne, Berne et Zurich.

Nous connaissons tous l'extrait des *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau: « Mon père, en m'embrassant, fut saisi d'un tressaillement que je crois sentir et partager encore: Jean-Jacques, me disait-il, aime ton pays. » Cette phrase figurait d'ailleurs gravée sur l'ancien mobilier de la Salle du Conseil d'État. Elle résume à elle seule l'attachement que nous devons avoir à notre Cité qui a su garder son indépendance au cours des siècles, en jouant habilement sur les convoitises de ses voisins à son endroit.

Plus tard, c'est cette conjugaison entre sentiment de vulnérabilité et capacité à trouver les bons équilibres qui ont forgé l'ADN de Genève comme lieu incontournable du droit humanitaire, de l'arbitrage et de la diplomatie internationale.

Aujourd'hui, et plus que jamais, nous devons nous rappeler l'importance de notre parlement et de nos institutions démocratiques pour l'affirmer toujours: « Citoyennes et citoyens, aimez vos institutions, aimez votre Grand Conseil! »

**Ana Roch**  
Présidente du Grand Conseil



## Traité de combourgéoise de 1526

En 1526, le traité de combourgéoise conclu avec Berne et Fribourg jalonne la longue histoire de Genève. Cette alliance tant militaire qu'économique représente en effet une étape politique décisive dans l'accession à l'indépendance de la Cité. La ville tente d'échapper à l'emprise de la Savoie, s'organise en République dans le sens compris de l'époque, comme d'autres Cités-États en Occident. La communauté des citoyens désignée alors ainsi assure son indépendance de tout seigneur, que ce soit du duc de Savoie ou de l'évêque qui exerce, outre ses pouvoirs spirituels, des droits temporels. Moins de dix années plus tard, Genève adoptera la Réforme, non sans hésitations. En évitant les affres de la théologie, ce traité déterminera le fonctionnement de la République pour plusieurs siècles, en son sein mais également dans ses rapports diplomatiques avec les puissances régnantes de l'époque.

—  
**Ce traité déterminera le fonctionnement de la République pour plusieurs siècles.**

Au XVI<sup>e</sup> siècle, le duc de Savoie Charles II (III) vise à réaliser l'unification de ses États, comme d'autres souverains contemporains. Il supprime les particularismes institutionnels hérités des siècles précédents que l'on qualifie aujourd'hui de moyenâgeux. L'un de ses objectifs sera de faire revenir Genève sous son autorité, du moins symboliquement, mais aussi en droit. Les États centralisateurs modernes se construisent ainsi, à l'image du Royaume de France. Genève échappera à cette logique. Le duc de Savoie perdra successivement la quasi-totalité de ses possessions au profit de la France d'une part, de Fribourg, de Berne et du Valais de l'autre, ces derniers s'emparant du Pays de Vaud, du Chablais et du Pays de Gex.

Avant cela, deux camps s'affrontent face aux velléités du duc de Savoie de reprendre le contrôle de la Cité et de ses mandements. La population genevoise se divise entre les partisans du duc et les défenseurs de l'autonomie. Les premiers sont désignés comme les *Mammelus*, en référence aux Mamelouks, chrétiens apostats convertis à l'islam et sujets du sultan. Les seconds se nomment *Eidguenots*, soit les Confédérés de par leur proximité avec le Corps helvétique. En 1519 déjà, une combourgéoise avec Fribourg est même décidée en Conseil général, mais le duc de Savoie parvient à la faire annuler. Il saisit l'occasion également d'occuper Genève.

## Traité de combourgeoise de 1526



L'évêque, allié du duc, fait exécuter la tête de proue des *Eidguenots*, Philibert Berthelier (circ. 1465-1519). On l'accuse d'avoir mené un complot contre l'évêque. Il est décapité devant le château de l'Île. Encore aujourd'hui à cet endroit, une statue en bronze érigée en 1909 lui rend hommage.

En 1526, les principaux partisans de l'indépendance réfugiés à Fribourg parviennent finalement à signer un nouveau traité de combourgéosie, non seulement avec ce Canton, mais également avec le Canton de Berne, ce qui marque le triomphe des *Eidguenots*. Ils dépoilleront ensuite le prince-évêque de Genève soumis au duc de Savoie de ses derniers droits, Charles II (III) étant empêtré dans la conduite de ses guerres en Italie.

---

**Les institutions publiques sont progressivement consolidées avec la création d'un Conseil des Deux-Cents, inspiré du modèle bernois.**

Les Suisses sont ainsi devenus les arbitres d'une situation politique compliquée entre Genève et ses deux seigneuries. Ils seront sollicités par les uns et par les autres et imposeront leur solution grâce à leur puissance militaire.

À cette crise politique succède une crise religieuse. En 1532, le réformateur Guillaume Farel arrive à Genève et commence à y prêcher les idées nouvelles. Il rencontre aussitôt l'opposition des autorités religieuses. Mais soutenu et protégé par Berne qui a adopté la Réforme en 1528 déjà, Guillaume Farel gagne de plus en plus de Genevois à la nouvelle foi, provoquant une nouvelle division au sein de la population.

En 1533 après le prêche d'Antoine Froment dit sur la place du Molard, la majorité de la classe dirigeante se déclare en faveur de la Réforme et Guillaume Farel commence à organiser le culte. Pour renforcer la nouvelle foi, les réformateurs demandent en août 1535 l'organisation d'une *dispute*, soit un débat public qui aboutit à ce que les autorités de la République adoptent formellement la Réforme.

Comme évoqué, le traité de combourgéosie de 1526 conclu avec les Cantons de Berne et de Fribourg permet aux Genevois de sémanciper de la tutelle du duc de Savoie et de celle de leur prince-évêque. Les institutions publiques sont progressivement consolidées avec la création d'un Conseil des Deux-Cents, inspiré du modèle bernois. L'exercice des droits de

justice revient à la République et non plus au prince-évêque, signe d'une autonomie politique affirmée. L'organisation des différents Conseils qui exercent le pouvoir évolue au profit des Eidguenots. En 1528, ces derniers dessaisissent le *Collège électoral*, créé par le duc de Savoie quelques années auparavant, de l'élection des syndics pour la confier au nouveau *Conseil des Deux-Cents*. En 1530, les syndics ne pourront plus se coopter pour désigner les membres du Petit Conseil, soit l'ancêtre du Conseil d'État

actuel. Cette compétence revient au Conseil des Deux-Cents. En 1530 encore, décision est prise de confier l'élection du *Conseil des Deux-Cents*, comme celle des *Soixante*, au *Petit Conseil*. Cette construction réciproque entre les pouvoirs assurera pour un temps une stabilité relative au sein de la République en réponse aux ambitions du duc de Savoie.

Pierre Flückiger  
Archiviste d'État

Genève, vue cavalière,  
XVI<sup>e</sup> siècle  
Fr. Valegin





Genève,  
rue de l'Hôtel-de-Ville:  
fontaine, 1854  
*Antonio Fontanesi*

## Repères chronologiques

**1500**

- 
- 1526 Traité de combourggeoisie ratifié par le Conseil des Deux-Cents de Berne le 8 février, par Fribourg et enfin par Genève le 25 février. Le sautier organise le festin donné à l'Hôtel de Ville à l'occasion de l'alliance avec Berne et Fribourg. Genève réunit pour la première fois un Conseil des Deux-Cents (CC) sur le modèle du canton de Berne. Les membres du Petit Conseil élisent les membres du Conseil des Deux-Cents qui élit à son tour les membres du Petit Conseil. Les 28 membres du Petit Conseil sont inclus dans le Conseil des Deux-Cents.
  - 1535 Le Conseil des Deux-Cents décide de décrier la monnaie du duc de Savoie et de battre monnaie aux armes de la ville. En août, le Conseil des Deux-Cents suspend la messe, premier pas vers la Réforme.
  - 1536 Adoption de la Réforme en mai. L'alliance avec Fribourg est rompue. La France et Berne rivalisent auprès du Conseil des Deux-Cents pour prendre l'ascendant comme garant de l'indépendance de Genève. Les députés sont appelés en séance par une grosse cloche de la tour de la cathédrale Saint-Pierre.
  - 1537 Libéré du château de Chillon par les troupes genevoises et bernoises, François Bonivard, ancien prieur de Saint-Victor dont les terres ont été rattachées à Genève, devient membre du Conseil des Deux-Cents.
  - 1538 Le Conseil des Deux-Cents adhère aux cérémonies ecclésiastiques de Berne autour de l'eucharistie. Il expulse de Genève Calvin et Farel qui refusent d'y adhérer.
  - 1540 Le Petit Conseil et le Conseil des Deux-Cents rappellent Calvin à Genève.
  - 1541 Conformément aux ordonnances ecclésiastiques adoptées en cette année 1541, un Consistoire est établi avec les pasteurs de la ville et les anciens membres du Petit Conseil et du Conseil des Deux-Cents. Le Consistoire est présidé par l'un des syndics et il contrôle les bonnes moeurs de la Cité.
  - 1543 Les Édits civils et politiques, rédigés pour l'essentiel par Calvin, modèlent les institutions genevoises et le fonctionnement du Petit Conseil et du Conseil des Deux-Cents. Ils resteront en vigueur jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.
  - 1555 Aux élections, les partisans de Calvin gagnent la majorité au Petit Conseil et au Conseil des Deux-Cents, grâce notamment au vote des naturalisés. Les adversaires de Calvin quittent la ville.

- 
- The timeline is represented by a vertical brown line with circular markers. The years are indicated in large, bold, black numbers. The events are listed to the right of the markers, with the year of the event aligned with the marker.
- 1568 Nouvelle rédaction des Édits civils et politiques qui restreignent les pouvoirs du Conseil général. L'exercice du droit de la grâce pénale est confié au Conseil des Deux-Cents.
  - 1570 Le Conseil des Deux-Cents s'attribue le pouvoir de lever les impôts.
  - 1584 Traité de combourgéoise avec Berne et Zurich. Une pièce de théâtre met en scène le lion de Zurich, l'ours de Berne et l'aigle de Genève.
  - 1600**
    - 1603 Le Conseil des Deux-Cents statue en dernière instance sur les recours en matière civile.
    - 1688 Pierre Fatio est élu au Conseil des Deux-Cents.
    - 1696 Pétition de citoyens pour protester contre les heures d'ouverture des magasins, notamment ceux tenus par les réfugiés arrivés à Genève après la révocation de l'Édit de Nantes, et pour revendiquer plus de droits pour le Conseil général.
  - 1700**
    - 1702 Construction de la Salle du Grand Conseil dans l'aile sud du bâtiment.
    - 1707 Pierre Fatio propose la création d'un Conseil général qui délibérerait sur les grandes affaires de la Cité tous les cinq ans. Accusé de complot, il est condamné à mort et arquebusé. Les Édits civils et politiques sont publiés pour la première fois (ils étaient proclamés auparavant).
    - 1712 Le Conseil général se réunit sur la proposition de Pierre Fatio et décide de supprimer cette réunion quinquennale destinée à discuter des sujets importants de la Cité.
    - 1738 Le nombre de membres du Conseil des Deux-Cents est porté à 250. Le Conseil général vote les nouvelles lois et les impôts.
    - 1768 Édit de médiation. Le Conseil général obtient le droit d'élire une partie des membres du Conseil des Deux-Cents.
    - 1781 Première révolution genevoise. Les droits du Conseil général sont étendus.
    - 1782 La France et la Sardaigne envoient des troupes à Genève pour mettre un terme à la révolution. Un gouvernement réactionnaire est installé. Un Édit de pacification, appelé Code noir, est imposé au peuple.
    - 1791 Rétablissement de la souveraineté du Conseil général. Le pouvoir législatif est exercé par un Grand Conseil composé de 250 membres.
    - 1792 Le Conseil général vote l'égalité des citoyens, natifs, habitants et sujets et décide de faire rédiger une constitution. Le Conseil législatif est ramené à 42 membres.

- 
- 1794** La constitution genevoise établit un système de démocratie directe. Une Assemblée nationale exerce le Pouvoir législatif. Le Petit Conseil est remplacé par un Conseil administratif de 15 membres dont 4 syndics. Les citoyens ont le droit d'initiative législative à la demande de 700 d'entre eux et un droit d'initiative constitutionnelle à la demande de 1000 d'entre eux.
- 1798** Entrée des troupes françaises à Genève en avril. Genève devient la préfecture du département du Léman. Les différents Conseils sont abolis.
- 1800**
- 1813** Restauration de la République, le 31 décembre.
- 1814** Nouvelle constitution.
- 1815** Genève devient un canton membre de la Confédération suisse. Le Pouvoir législatif est exercé par un Conseil représentatif de 250 membres. Pour être éligible, il faut avoir 30 ans, ou avoir au moins 27 ans et être marié. Le Conseil est renouvelé chaque année par dixième au système majoritaire et censitaire et en partie aussi par tirage au sort. L'Exécutif est composé de 24 conseillers d'État et 4 syndics, lesquels font aussi partie du Conseil représentatif.
- 1818** Début des observations de l'éclosion de la première feuille du marronnier de la Treille.
- 1828** Le Conseil représentatif décide de créer un Mémorial qui conservera le procès-verbal résumé de ses séances.
- 1833** Le Conseil représentatif décide que ses séances seront publiques.
- 1841** Révolution genevoise et élection d'une assemblée constituante.
- 1842** Nouvelle constitution genevoise. Le Pouvoir législatif est exercé par un Grand Conseil de 176 députés (un pour 333 habitants), élus au suffrage universel au système majoritaire relatif d'un tiers des voix. Il y a dix arrondissements électoraux. Le Grand Conseil est élu pour quatre ans, renouvelable pour moitié tous les deux ans. Le Grand Conseil élit les 13 membres du Conseil d'État, choisis parmi les députés. Les maires et les Conseils municipaux sont élus par leurs administrés.
- 1843** Le nombre de députés passe à 186.
- 1845** Une cloche de la tour de la cathédrale Saint-Pierre, l'Accord, appelle les députés en séance, deux heures avant la séance, à raison d'un coup par minute, pendant 30 minutes.
- 1846** Révolution radicale en octobre. Dissolution du Grand Conseil.

- 1847 Nouvelle constitution rédigée par James Fazy. Le Grand Conseil compte un nombre de membres selon l'importance de la population (un pour 666 habitants), soit 93 députés, élus sur trois arrondissements. Les membres du Grand Conseil disposent du droit d'initiative législative. Le Conseil d'État est composé de 7 membres.
- 1852 Le nombre de députés passe à 96.
- 1854 Guillaume-Henry Dufour est doyen d'âge du Grand Conseil. Il le sera cinq fois.
- 1855 Les élections se tiennent en un seul endroit, au Bâtiment électoral, appelé aussi la boîte à gifles, et sont parfois le théâtre de fraudes aux estampilles.
- 1862 Le nombre de députés passe à 104. Le Grand Conseil refuse par 43 voix contre 31 le recours en grâce de Maurice Elcy, dernier condamné à mort exécuté à Genève. Victor Hugo intervient dans le débat genevois sur la peine de mort (lettre du 17 novembre).
- 1864 Émeute à l'Hôtel de Ville à la suite de l'élection partielle au Conseil d'État du 22 août.
- 1870 Le Grand Conseil décide d'instaurer une indemnité de 6 francs par séance plénière. C'est aussi le Grand Conseil qui vote, pour chaque fonctionnaire, le montant de sa retraite.
- 1871 Le Grand Conseil abolit la peine de mort le 24 mai 1871 par 57 oui contre 18 non.
- 1872 Le nombre de députés passe à 110. Le Grand Conseil vote la loi sur l'instruction publique pour les enfants de 6 à 13 ans.
- 1876 Henri Tognetti est élu président du Grand Conseil avec 98,8% des voix.
- 1879 Le référendum contre les lois du Grand Conseil est adopté.
- 1882 Le nombre des membres du Grand Conseil est ramené à un chiffre fixe de 100.
- 1886 Les électeurs se rendent dans leur commune pour voter.
- 1891 Le mandat du Grand Conseil passe de deux à trois ans. Le peuple dispose du droit d'initiative.
- 1892 Le Grand Conseil est élu au système proportionnel. Avant d'adopter cette réforme, une élection « à blanc » est testée pour mesurer ses effets. Première apparition des partis sur les listes, dont le parti radical, le parti conservateur, le parti socialiste et le parti indépendant (catholique).

## 1900

- 1901 Le Grand Conseil compte deux députés du Parti Libertin.
- 1907 Le Grand Conseil adopte la loi de séparation des Églises et de l'État.
- 1912 Instauration d'un quorum de 7% pour les élections au Grand Conseil.
- 1919 Le Grand Conseil décide d'une rémunération horaire pour les séances de commissions.
- 1920 Le sautier quitte son appartement de l'Hôtel de Ville.
- 1923 La durée du mandat du Grand Conseil est portée exceptionnellement à quatre ans pour faire coïncider les élections du Grand Conseil et du Conseil d'État en 1927.
- 1927 L'élection du Conseil d'État est fixée quatre semaines après celle du Grand Conseil.
- 1933 Le Grand Conseil est élu en une seule circonscription. Le taux de participation atteint 83,6%.
- 1936 Aux élections, le taux de participation atteint 85,9%.
- 1957 Le mandat du Grand Conseil passe de trois à quatre ans.
- 1960 Début des enregistrements des débats du Grand Conseil.
- 1961 Introduction du suffrage féminin à Genève. Réfection de la Salle du Grand Conseil, qui d'une disposition en «salle de classe» passe à une forme en «U» sur le modèle du parlement de Westminster.
- 1962 Inauguration de la nouvelle Salle du Grand Conseil.
- 1964 Première sortie annuelle de la présidence du Grand Conseil.
- 1965 Le Grand Conseil est présidé pour la première fois par une femme: Emma Kammacher.
- 1969 Première motion du Grand Conseil.
- 1973 Aux élections, un «Parti sans payer» n'obtient aucun siège.

## 2000

- 2001 Le Grand Conseil épouse pour la dernière fois son ordre du jour, le 30 août.
- 2012 Nouvelle constitution, à la suite des travaux d'une Assemblée constituante élue en 2008. Le mandat du Grand Conseil passe de quatre à cinq ans.
- 2022 Inauguration de la nouvelle Salle du Grand Conseil, avec une disposition des sièges en hémicycle.
- 2026 500<sup>e</sup> anniversaire du Conseil des Deux-Cents (ou Grand Conseil).

Armoiries genevoises ornant  
les canons de l'Ancien Arsenal  
à la rue de l'Hôtel-de-Ville  
(1721 et 1725)  
Louis George





## Les rendez-vous du 500<sup>e</sup>

Programme sous réserve de modifications

### **FÉVRIER 2026**

---

#### **Jeudi 12 à 18 h 30**

Cérémonie d'ouverture en présence des présidences des cantons de Berne et de Fribourg

#### **Jeudi 12 et vendredi 13**

Jet d'eau illuminé aux couleurs du canton

#### **Du jeudi 12 au dimanche 15**

Pavoisement du pont du Mont-Blanc aux couleurs du 500<sup>e</sup>

### **AVRIL 2026**

---

Concours de pâtisserie avec le 500<sup>e</sup> pour thème

### **SEPTEMBRE 2026**

---

#### **Vendredi 25 et samedi 26**

Réunion des Bureaux des parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin à Genève

### **OCTOBRE 2026**

---

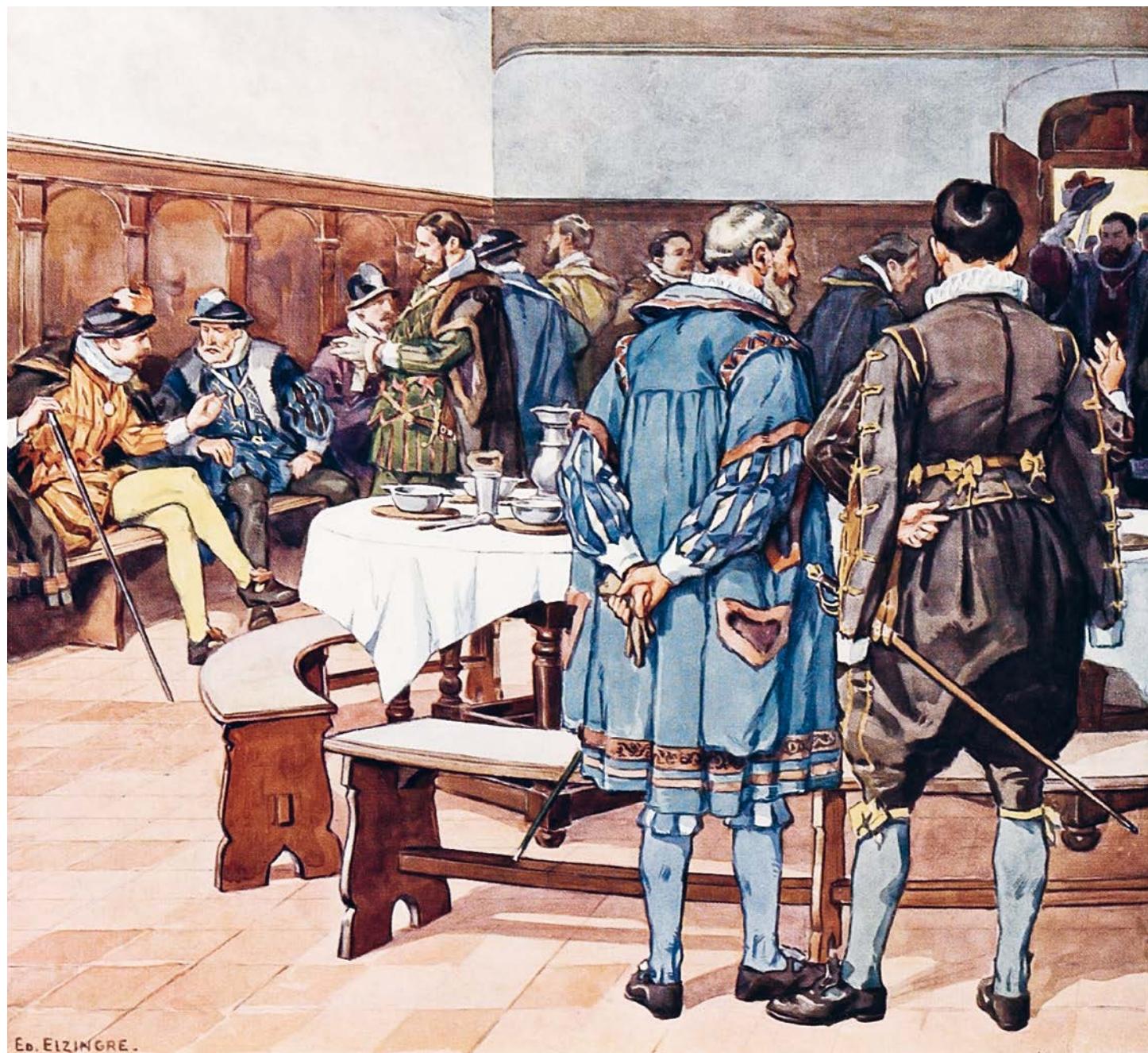
Journée portes ouvertes et séances fictives dans la Salle du Grand Conseil dans le cadre de la semaine de la démocratie

### **NOVEMBRE 2026**

---

Spectacle son et lumière dans la cour de l'Hôtel de Ville

Michel Roset signe  
un traité d'alliance avec  
Zurich et Berne (1584)  
E. Elzingre



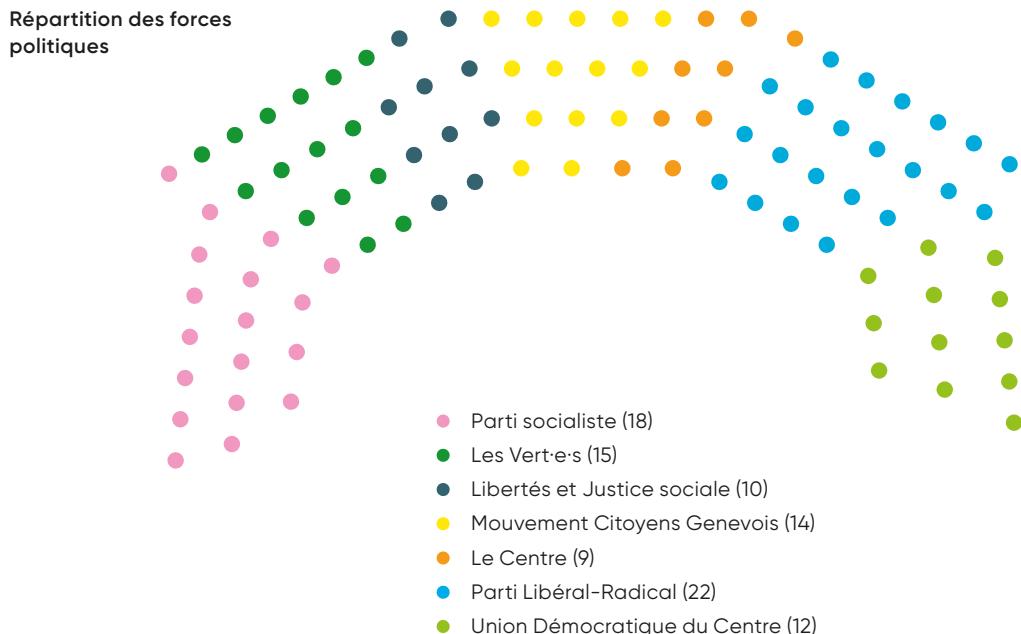
## Le Grand Conseil aujourd'hui

Composé de cent députées et députés et d'un nombre variable de suppléantes et suppléants élus tous les cinq ans, le Grand Conseil est l'organe législatif du canton. Il examine les projets de lois présentés par le Conseil d'État ou par les membres du Grand Conseil. Il vote le budget et se prononce sur le rapport de gestion du Conseil d'État dans le cadre de sa fonction de haute surveillance. Le Grand Conseil traite aussi les initiatives populaires, exerce le droit de grâce et reçoit des pétitions.

Le parlement cantonal se réunit en séance plénière environ une fois par mois. Il comprend des commissions thématiques qui siègent selon

un rythme hebdomadaire. Les commissions sont composées de quinze ou de neuf membres répartis selon le système proportionnel.

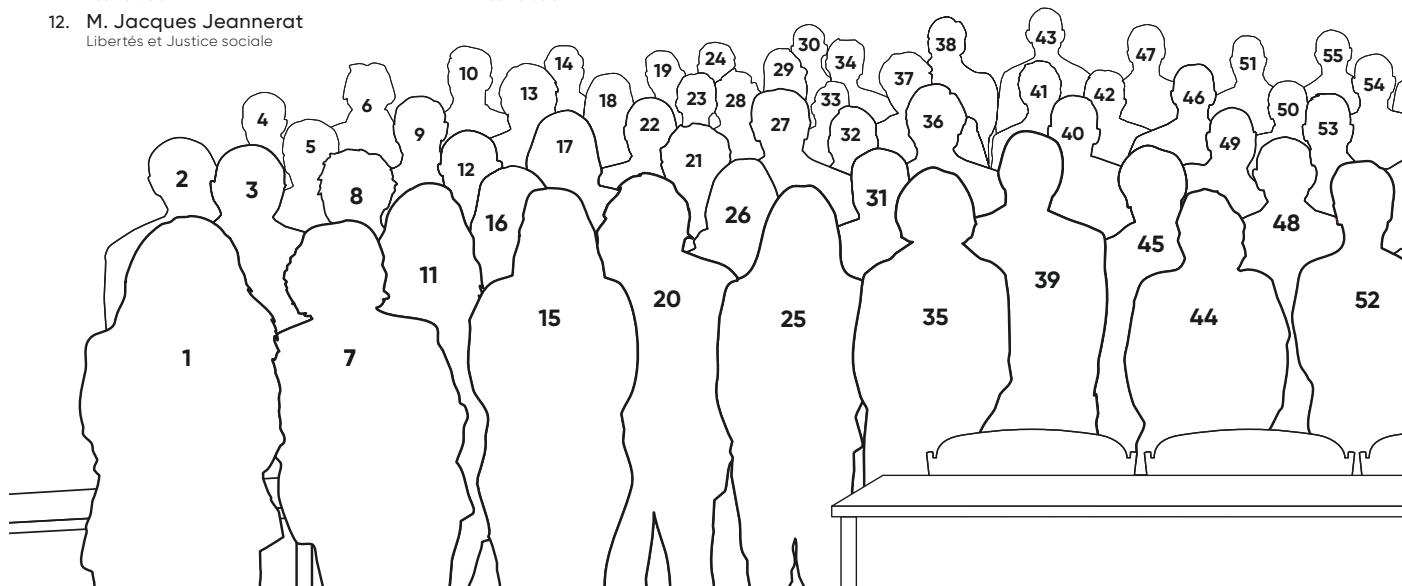
Pour la législature 2023–2028, le Grand Conseil comprend sept groupes parlementaires: Parti Libéral-Radical (PLR), Parti socialiste (S), Les Vert·e·s (Ve), Mouvement Citoyens Genevois (MCG), Union Démocratique du Centre (UDC), Libertés et Justice sociale (LJS) et Le Centre (LC).





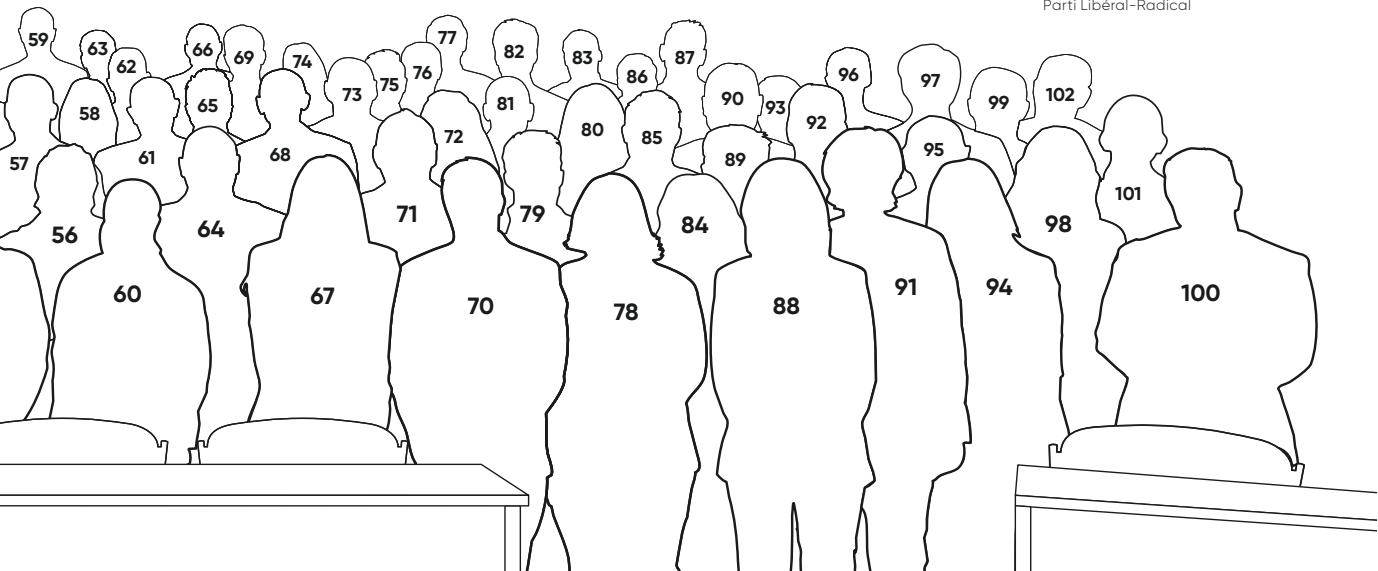


1. Mme Céline Bartolomucci  
Les Vertes
2. M. Jean-Charles Rielle  
Parti socialiste
3. M. Jean-Louis Fazio  
Libertés et Justice sociale
4. M. Francisco Taboada  
Libertés et Justice sociale
5. M. Alberto Velasco  
Parti socialiste
6. Mme Uzma Khamis Vannini  
Les Vertes
7. Mme Ayari Félix Beltrametti\*  
Les Vertes
8. M. Pierre Eckert  
Les Vertes
9. M. Grégoire Carasso  
Parti socialiste
10. M. Matthieu Jotterand\*\*  
Parti socialiste
11. Mme Louise Trottet\*\*  
Les Vertes
12. M. Jacques Jeannerat  
Libertés et Justice sociale
13. M. Vincent Canonica  
Libertés et Justice sociale
14. M. Frédéric Saenger\*  
Libertés et Justice sociale
15. Mme Angèle-Marie Habiyakare  
Les Vertes
16. Mme Emilie Fernandez  
Les Vertes
17. Mme Clarisse Di Rosa  
Les Vertes
18. Mme Caroline Renold  
Parti socialiste
19. M. Alexandre Grüning\*  
Libertés et Justice sociale
20. Mme Nicole Valiquer Grecuccio  
Parti socialiste
21. M. Cyril Mizrahi  
Parti socialiste
22. M. Julien Nicolet-dit-Félix  
Les Vertes
23. Mme Sophie Bobillier  
Les Vertes
24. M. Yves de Matteis  
Les Vertes
25. Mme Sophie Demaurex  
Parti socialiste
26. Mme Caroline Marti  
Parti socialiste
27. M. Laurent Seydoux  
Libertés et Justice sociale
28. M. Léo Peterschmitt  
Les Vertes
29. Mme Laura Mach  
Les Vertes
30. M. David Martin  
Les Vertes
31. M. Sylvain Thévoz  
Parti socialiste
32. M. Emmanuel Deonna\*  
Parti socialiste
33. Mme Jacklean Kalibala  
Parti socialiste



34. M. Thomas Wenger  
Parti socialiste
35. Mme Masha Alimi  
Membre du Bureau  
Libertés et Justice sociale
36. M. Stefan Balaban  
Libertés et Justice sociale
37. M. Diego Esteban  
Parti socialiste
38. M. Philippe de Rougemont  
Les Vertes
39. M. Guy Mettan  
2<sup>e</sup> Vice-Président  
Union Démocratique du Centre
40. M. Leonard Ferati  
Parti socialiste
41. M. Raphaël Dunand  
Libertés et Justice sociale
42. M. Sami Gashi  
Mouvement Citoyens Genevois
43. M. Romain de Sainte Marie  
Parti socialiste
44. Mme Gabriela Sonderegger  
Mouvement Citoyens Genevois
45. M. Patrick Dimier  
Mouvement Citoyens Genevois
46. M. Jean-Marie Vuomard  
Mouvement Citoyens Genevois
47. M. Marc Saudan\*\*  
Libertés et Justice sociale
48. M. Amar Madani  
Mouvement Citoyens Genevois
49. M. Stéphane Fontaine\*  
Mouvement Citoyens Genevois
50. Mme Gabrielle Le Goff\*  
Mouvement Citoyens Genevois
51. M. Thierry Cerutti\*\*  
Mouvement Citoyens Genevois
52. Mme Ana Roch  
Présidente  
Mouvement Citoyens Genevois
53. M. Arber Jahija  
Mouvement Citoyens Genevois
54. M. Gilbert Catelain\*  
Union Démocratique du Centre
55. M. François Baertschi  
Mouvement Citoyens Genevois
56. Mme Christina Meissner  
Le Centre
57. M. Thierry Arn  
Le Centre
58. Mme Fabienne Monbaron  
Parti Libéral-Radical
59. M. Christian Steiner  
Mouvement Citoyens Genevois
60. Mme Patricia Bidaux  
Membre du Bureau  
Le Centre
61. M. Jean-Marc Guinchard\*\*  
Le Centre

- |   |  |  |
|---|--|--|
| 62. <b>M. Jacques Blondin</b><br>Le Centre                                    | 71. <b>M. Christo Ivanov</b><br>Union Démocratique du Centre   | 82. <b>M. Geoffroy Sirolli</b><br>Parti Libéral-Radical                        |
| 63. <b>M. Sandro Pistis</b><br>Mouvement Citoyens Genevois                    | 72. <b>Mme Jennifer Conti</b><br>Parti socialiste              | 83. <b>M. Adrien Genecand</b><br>Parti Libéral-Radical                         |
| 64. <b>M. Jean-Pierre Tombola</b><br>Membre du Bureau<br>Parti socialiste     | 73. <b>M. Stéphane Florey</b><br>Union Démocratique du Centre  | 84. <b>Mme Danièle Magnin</b><br>Mouvement Citoyens Genevois                   |
| 65. <b>M. Murat Julian Alder**</b><br>Parti Libéral-Radical                   | 74. <b>Mme Alia Chaker Mangeat</b><br>Le Centre                | 85. <b>M. Vincent Subilia</b><br>Parti Libéral-Radical                         |
| 66. <b>M. François Erard</b><br>Le Centre                                     | 75. <b>M. Sebastian Aeschbach*</b><br>Parti Libéral-Radical    | 86. <b>Mme Céline van Till</b><br>Parti Libéral-Radical                        |
| 67. <b>Mme Dilara Bayrak</b><br>1 <sup>re</sup> Vice-Présidente<br>Les Vert's | 76. <b>M. Pascal Uehlinger</b><br>Parti Libéral-Radical        | 87. <b>M. Cédric Jeanneret</b><br>Les Vert's                                   |
| 68. <b>M. Souheil Sayegh</b><br>Le Centre                                     | 77. <b>M. Sébastien Desfayes</b><br>Le Centre                  | 88. <b>Mme Natacha Buffet-Desfayes</b><br>Parti Libéral-Radical                |
| 69. <b>M. Pierre Nicollier</b><br>Parti Libéral-Radical                       | 78. <b>Mme Céline Zuber-Roy</b><br>Parti Libéral-Radical       | 89. <b>M. Alexis Barbey</b><br>Parti Libéral-Radical                           |
| 70. <b>M. Yvan Zweifel</b><br>Parti Libéral-Radical                           | 79. <b>M. Michael Andersen</b><br>Union Démocratique du Centre | 90. <b>M. Jean-Pierre Pasquier</b><br>Parti Libéral-Radical                    |
|   | 80. <b>Mme Véronique Kämpfen</b><br>Parti Libéral-Radical      | 91. <b>Mme Francine de Planta</b><br>Membre du Bureau<br>Parti Libéral-Radical |
|   | 81. <b>M. Lionel Dugerdil</b><br>Union Démocratique du Centre  | 92. <b>M. Rémy Burri*</b><br>Parti Libéral-Radical                             |



93. **M. François Wolfisberg**  
Parti Libéral-Radical
  94. **Mme Diane Barbier-Mueller**  
Parti Libéral-Radical
  95. **M. Patrick Lussi**  
Union Démocratique du Centre
  96. **M. Philippe Meyer\***  
Parti Libéral-Radical
  97. **M. Darius Azarpey\***  
Parti Libéral-Radical
  98. **Mme Virna Conti**  
Union Démocratique du Centre
  99. **M. Jacques Béné**  
Parti Libéral-Radical
  100. **M. Daniel Noël**  
Union Démocratique du Centre
  101. **M. Marc Falquet**  
Union Démocratique du Centre
  102. **M. Julien Ramu**  
Union Démocratique du Centre

### MEMBERS ABSENTS

- M. Pierre Conne**  
Parti Libéral-Radical

**Mme Joëlle Fiss**  
Parti Libéral-Radical

**M. Thierry Oppikofer**  
Parti Libéral-Radical

**M. Alexandre de Senarcens**  
Parti Libéral-Radical

**Mme Léna Strasser**  
Parti socialiste

**Mme Oriana Brücker**  
Parti socialiste

**M. Thomas Bruchez\***  
Parti socialiste

**Mme Amanda Ojalvo da Silva**  
Parti socialiste

**Mme Esther Um\***  
Les Verts

- M. Christian Flury**  
Mouvement Citoyens Genevois

**M. Skender Salihi**  
Mouvement Citoyens Genevois

**M. Yves Nidegger\*\***  
Union Démocratique du Centre

**M. Florian Dugerdil**  
Union Démocratique du Centre

**M. Vincent Schaller\***  
Union Démocratique du Centre

**M. Djawed Sangdel**  
Libertés et Justice sociale

**M. Yves Magnin\***  
Le Centre

**Mme Anne Carron\***  
Le Centre

Photographies: David Wagnières (p. 7), Thomas Hensinger (pp. 22-23)  
Archives: Bibliothèque de Genève  
Édition: Grand Conseil de la République et canton de Genève  
Graphisme: Paperplane  
Tirage: 500 exemplaires





Grand Conseil de la République  
et canton de Genève

POST TENEBRAS LUX

